classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : DRANO GRANULES DE CUISINE

Utilisation recommandée : Entretien des canalisations

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel

d'urgence

: Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Substances ou mélanges	Catégorie 1	Peut être corrosif pour les
corrosifs pour les métaux		métaux.
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	Provoque de graves brûlures
		de la peau et de graves
		lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	Provoque de graves lésions
		des yeux.

Étiquetage

Symboles de danger

Corrosion

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

Point d'exclamation

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif par contact cutané.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Autres dangers : Non identifié

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de poids
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	65.00 - 80.00
Chlorure de sodium	7647-14-5	13.00 - 30.00

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer

la peau à l'eau/Se doucher. Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON Ou médecin si vous vous sentez malade Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter

la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Effet sur la peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Nocif en cas d'absorption par la peau.

Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Information supplémentaire

: Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil

de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

fumées.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement

: En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage

: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque

les matériaux environnants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation

ou les gaz.

Laver soigneusement après manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les: Garder sous clef. aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	mg/m3	ppm	Non- standard units	Base
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m3	-	-	ACGIH Ceiling

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

> Lémission dune quantité importante de vapeurs peut être contrôlée au moyen dune ventilation locale par aspiration ou

dune protection respiratoire.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Gants en caoutchouc

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection à l'épreuve des projections

de produits chimiques.

corps

Protection de la peau et du : Des chaussures ou bottes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme granulés

Couleur blanc

Odeur inodore

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

Seuil olfactif : Test non applicable pour ce type de produit.

pH : Test non applicable pour ce type de produit.

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Test non applicable pour ce type de produit.

: Test non applicable pour ce type de produit.

Point d'éclair : Test non applicable pour ce type de produit.

Taux d'évaporation : Test non applicable pour ce type de produit.

Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Test non applicable pour ce type de produit.

Pression de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.

Densité de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.

Densité relative : Test non applicable pour ce type de produit.

Solubilité(s) : complètement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

Température d'auto-

inflammabilité

: Test non applicable pour ce type de produit.

Température de décomposition

: Test non applicable pour ce type de produit.

Viscosité, dynamique : Test non applicable pour ce type de produit.

Viscosité, cinématique : Test non applicable pour ce type de produit.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Composés organiques

volatils

0 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

Total VOC (% en poids) * *comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

Autres informations : Non identifié

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

dangereux

Produits de décomposition : La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie : DL50 3021 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 > 10 mg/L

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 1934 mg/kg

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	-
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation	Aucune classification	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

respiratoire	proposée	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale aggravée

: Des gens qui ont des affections chroniques respiratoires comme l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peut être plus prédisposées à l'irritation.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Hydroxyde de sodium	CL50	Poisson	35 - 189 mg/l	96 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

Chlorure de sodium	Essai en dynamiqu e CL50	Lepomis macrochirus	5,840 mg/l	96 h
	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	252 mg/l	33 d

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Hydroxyde de sodium	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	40.4 mg/l	48 h
Chlorure de sodium	Essai en statique CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	340.7 - 469.2 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia pulex	314 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Hydroxyde de sodium	Donnée non disponible			
Chlorure de sodium	CI50	algue	3,014 mg/l	72 h

Persistance et dégradabilité

	Composant	Biodégradation	Durée	Résumé
--	-----------	----------------	-------	--------

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

		d'expositi	
		on	
Hydroxyde de sodium	Donnée non disponible		
Chlorure de sodium	Donnée non disponible		

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
Hydroxyde de sodium	0.89 Evalué(e)	-1.38
Chlorure de sodium	1.09 QSAR	0.54

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Hydroxyde de sodium	Donnée non disponible	
Chlorure de sodium	Donnée non disponible	

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats	
Hydroxyde de sodium	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB	
Chlorure de sodium	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB	

Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	1823	1823	1823
Désignation officielle de transport de l'ONU	UN 1823 SODIUM HYDROXIDE, SOLID, MIXTURE, 8,	UN 1823 SODIUM HYDROXIDE, SOLID, MIXTURE, 8, II	UN 1823 SODIUM HYDROXIDE, SOLID, MIXTURE, 8, II
Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers pour l'environnement	-	-	-
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du

catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Prop. 65 de la Californie : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la

Proposition 65 de la Californie.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	3	
Inflammabilité	0	
Réactivité	1	

Codes Pour le NFPA

Santé	3	
Feu	0	
Réactivité	1	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



DRANO GRANULES DE CUISINE

Version 1.0 Date d'impression 01/08/2018

Date de révision 08/01/2017 Numéro de la FDS 350000006884

sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &
	Regulatory Affairs (GSARA)